



Communiqué de presse de George Pau-Langevin Ministre des outre-mer

Paris le 10 juillet 2014

Journées européennes du Patrimoine 2014

Appel à contribution photos du 10 juillet au 10 septembre

Le ministère des Outre-mer est à l'initiative d'un appel à contribution dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine 2014.

Cet appel à contribution cherche à mobiliser tous les citoyens de France afin de récolter le plus de photographies visant à valoriser nos territoires d'Outre-mer.

La participation de tous est déterminante, l'initiative se veut citoyenne. Habitants des territoires, visiteurs, vous êtes invités à soumettre vos contributions sous forme de photographies réalisées sans trucage ni montage. Format numérique « .jpg » aux dimensions 21 cm de largeur pour 30 cm de hauteur, en haute définition à adresser à : outremerjep@gmail.fr

Pourquoi contribuer ?

Les contributeurs rejoignent une communauté dont les témoignages visuels seront largement diffusés. Votre contribution sera source de connaissance et valorisera la France d'Outre-mer. Elle viendra rejoindre et compléter une bibliothèque populaire d'images, visible de tous.

Choisir de montrer la photo d'un paysage que vous avez prise, c'est partager la connaissance d'un lieu. C'est aussi révéler au spectateur sa beauté et dans le cas présent faire apparaître sa valeur patrimoniale à l'endroit où se devine l'empreinte de l'intime relation entre les hommes, la civilisation et la nature. Les Outre-mer sont riches de cette singularité !

Rendez-vous sur le site internet du ministère pour connaître toutes les informations nécessaires : www.outre-mer.gouv.fr

En adressant vos images vous direz qui vous êtes, votre âge, si vous habitez ce paysage, à proximité, si vous êtes un visiteur, un vacancier ... Et bien sûr, où se situe ce paysage et le nommer si possible. Un contributeur peut adresser plusieurs clichés. Il remplira autant de formulaires de droit à l'image qu'il adressera de clichés.

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 32 - 01 53 69 20 37

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises